

Extrait du compte rendu de la séance

du Conseil Municipal du 25 mai 2020

=====

En préambule et au regard de la crise sanitaire due au Covid-19, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter afin que la séance se déroule à huis clos. Voté à l'unanimité.

I – Election du Maire

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux présents Monsieur le Maire a passé la présidence au doyen qui a vérifié que le quorum était atteint et a fait procéder à l'élection du Maire. Monsieur Christian SEGUY seul se présentait.

Bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins nuls ou blancs : 4

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

Avec 15 voix pour, Monsieur Christian SEGUY a été proclamé Maire.

II – Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

III – Election des Adjoints au Maire

Une seule liste d'Adjoints a été proposée.

Bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Avec 17 voix pour, la liste d'Adjoints suivante est élue : Sylvain MILLAU (1er Adjoint) – Mireille PASTOR (2ème Adjoint) – Jacques GUILLAUME (3ème Adjoint) – Sylvie PAMENE (4ème Adjointe)

IV – Charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local dont le Conseil Municipal prend acte.

V - Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le règlement intérieur de fonctionnement de l'assemblée qui est adopté à l'unanimité.

VI – Fixation du taux des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués

Considérant que pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6 %,

Considérant que pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint au Maire en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8 %,

Le Conseil Municipal décide avec effet au 25 mai 2020, avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués, comme suit :

- Maire : **45,60 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : **15 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers délégués : **6 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

VII – Délégation de missions au Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délègue au Maire une partie de ses pouvoirs de façon limitative pour la durée de son mandat en vue de faciliter le fonctionnement de l'administration communale.

VIII – Fixation du nombre de postes des administrateurs du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 8 (et qu'il ne peut être inférieur à 4) et il doit être pair

puisque une moitié des membres élue dans son sein par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

IX – Election des Administrateurs du CCAS

4 représentants du Conseil Municipal sont élus au Conseil d'Administration du CCAS :

– Mmes Mireille PASTOR, Anne-Catherine BONTE, Odile RENIER, Céline PALAYSI

X – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants est constituée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal désigne : MM. Sylvain MILLAU, Jacques GUILLAUME et Cédric GARCIA (membres titulaires) et MM. José ESCUSA, Vincent DARLES et Pascal BOURLES (délégués suppléants) .

XI – Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis

La commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants est constituée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal désigne : MM. Sylvain MILLAU, Jacques GUILLAUME et Mme Christelle GUILLOT (membres titulaires) et MM. José ESCUSA, Gilles THERON et Bruno FABRE-BARTHEZ (délégués suppléants) .

XII – Désignation des délégués aux différents organismes

SIVOM d'Ensérune : Vincent DARLES, Jacques GUILLAUME (membres titulaires) - José ESCUSA, Bruno FABRE-BARTHEZ (membres suppléants)

Syndicat Mixte Hérault Energies : Christian SEGUY (titulaire) – Vincent DARLES (suppléant)

Conseil d'Administration du collège de Cazouls-les-Béziers : Lisa LOPEZ et Sylvie PAMENE (délégués titulaires) – Nathalie PIQUES et Céline PALAYSI (délégués suppléants).

RLIse les Sablières : Mireille PASTOR (titulaire) – Anne-Catherine BONTE (suppléant)

Correspondant Défense : Sylvain MILLAU

Correspondant Tempête : Vincent DARLES

XIII – Délégation pour remplacement personnel absent

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement d'emplois saisonniers ou tout autre contrat à durée déterminée et à signer les pièces s'y rapportant.

Fait à Maureilhan le 26 mai 2020
Le Maire,
Christian SEGUY.